

---

---

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE  
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

-----

OFFICE DEPARTEMENTAL DE L'EAU  
EXTRAITS DES DELIBERATIONS

-----

PUBLICATION EN APPLICATION DU DECRET n°95-710 DU 9 MAI 1955

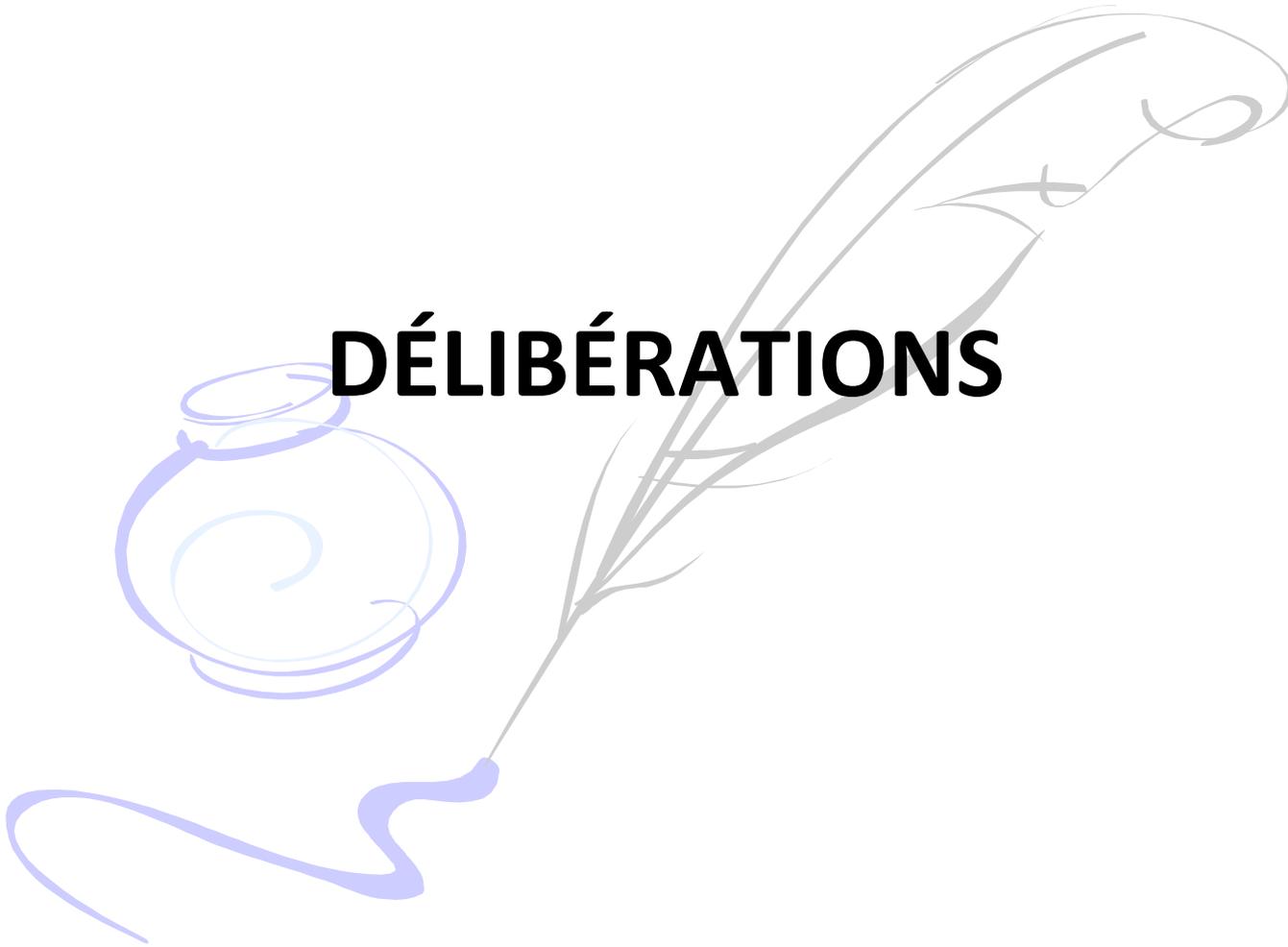
---

---

## DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2021

N°C.A.124-21 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021	04	N°C.A.137-21 – PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 072-06-2019 PORTANT ATTRIBUTION A ODYSSEI : TRANSFERT DES EFFLUENTS DE LA STEU DE LONG PRE VERS CELLE DE GAIGNERON	30
N°C.A.125-21 – MISE EN OEUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE L'ODE MARTINIQUE AU CONTROLE DE LEGALITE	06	N°C.A.138-21 – ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GREEN ATTITUDE : CAMPAGNE 2015 DE SENSIBILISATION ET D'INCITATION AU TRI DANS LE CADRE DU TOUR DES YOLES DE LA MARTINIQUE	32
N°C.A.126-21 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SARL LAKOU DIGITAL DANS LE CADRE DU PROJET « OCEAN HACKATON »	08	N°C.A.139-21 – ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE D'EAUX USEES DU QUARTIER DESERT - TRANCHE 2	34
N°C.A.127-21 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'IRRIGATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE	10	N°C.A.140-21 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'ETUDE RELATIF A L'EROSION DES SOLS ET TRANSFERTS SEDIMENTAIRES VERS LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE / PLAN D'ACTIONS POUR LA RIVIERE LEZARDE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE BRGM ET LA CACEM	36
N°C.A.128-21 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CAP NORD DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU AEP DE LA ZAE MANSARDE CATALOGNE	12	N°C.A.141-21 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'ETUDE RELATIF A L'EROSION DES SOLS ET TRANSFERTS SEDIMENTAIRES VERS LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE / PLAN D'ACTIONS POUR LA RIVIERE SALEE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE BRGM ET LA CAESM	38
N°C.A.129-21 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CAP NORD DANS LE CADRE DE PROGRAMME DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAU POTABLE	14	N°C.A.142-21 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LE BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION DU PROJET DE CO-FINANCEMENT DE LA THESE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES « L'EAU ENTRE LIENS ET RUPTURES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DANS LES CARAÏBES : LE CAS DE LA GESTION DE L'EAU EN MARTINIQUE »	40
N°C.A.130-21 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSAUPAMAR DANS LE CADRE DU PROJET « JADEN COMPOST»	16	N°C.A.143-21 – AGREMENT 2022 PROFESSIONNELS DU DFAP	42
N°C.A.131-21 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A BANAMART DANS LE CADRE DU PROJET D'INSTALLATION DE VANNES AUTOMATIQUES SUR LE PISE	18	N°C.A.144-21 – ADOPTION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES DE L'ODE MARTINIQUE	45
N°C.A.132-21 – ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A CAP NORD DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DE LA STEP DU LORRAIN	20	N°C.A.145-21 – VOTE DE L'ENVELOPPE CIA 2021 DE L'ODE MARTINIQUE	48
N°C.A.133-21 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CAP NORD DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DU LOGICIEL ANC	22		
N°C.A.134-21 – PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 027-09-2018 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE DE LA MARTINIQUE : ÉTUDE POUR LA MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE	24		
N°C.A.135-21 – PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 045-11-2017 PORTANT ATTRIBUTION A LA VILLE DE SAINTE-MARIE : REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DES ÉTAGES	26		
N°C.A.136-21 – PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 047-11 -2017 PORTANT ATTRIBUTION A LA VILLE DE SAINTE-MARIE : REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DES ÉTAGES	28		



# DÉLIBÉRATIONS



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

**Présidence :** Lucien SALIBER

**Date de convocation :** 1<sup>ER</sup> décembre 2021

**Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative :** 19

**Nombre de membres au début de la séance :** 11

**Nombre de membres arrivés en cours de séance :** 0

**Nombre de membres partis en cours de séance :** 0

**Nombre de membres présents pour ce point :** 11

**Extrait n° CA 10-12-2021/124**

**Date de publication :**

**Objet : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :** Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES :** Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS :** David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L 3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire articles R.213-59 à R213-71, R213-77, D213-72 à D213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,

- **VU** les délibérations n° CA 29-01-2021/003 et CA 28-05-2021/041 adoptant respectivement le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

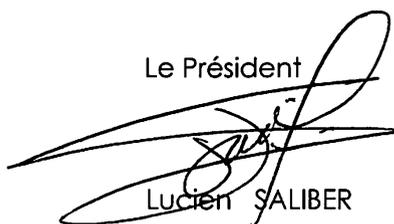
- **Article 1** : d'adopter de la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2021 arrêtée en dépenses et en recettes à 80 554,00 € en fonctionnement et à 3 554,00 € en investissement, ainsi qu'il suit :

<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
011 - Charges à caractère général	77 000,00 €	
042 - Opérations d'ordre entre section	3 554,00 €	
013 - Atténuation de charges		15 000,00 €
77 - Produits exceptionnels		64 200,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section		1 354,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 554,00 €</b>	<b>80 554,00 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
21 - Immobilisations corporelles	2 200,00 €	
040 - Opérations d'ordre entre section	1 354,00 €	
21 - Immobilisations corporelles		3 554,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 554,00 €</b>	<b>3 554,00 €</b>

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **22 DEC. 2021**

Le Président



LUCIEN SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

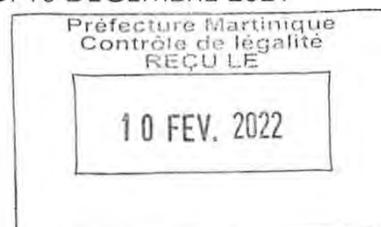
Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/125

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE L'ODE MARTINIQUE  
AU CONTROLE DE LEGALITE

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- **VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
- **VU** le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale

- **VU** le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales
- **VU** l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs
- **VU** l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation
  
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

**Article 1** : d'autoriser la télétransmission des actes de l'ODE au contrôle de légalité

**Article 2** : d'autoriser la Directrice Générale des Services de l'ODE à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, 07 FEV. 2022



Le Président

LUSIEN SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/126

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SARL LAKOU DIGITAL DANS LE CADRE DU PROJET « OCEAN HACKATON »

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,

Délib. CA 10-12-2021/126 1/2

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 25 octobre 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 16 novembre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **5 587,00 €** à **LAKOU DIGITAL** pour la réalisation de l'opération suivante :

**Océan Hackaton**

- De rattacher cette subvention à la fiche action **1.D « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **21 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **07 FEV. 2022**



Le Président

LUCIEN SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/127

Date de publication : 18 FEV. 2022

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'IRRIGATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,

Délib. CA 10-12-2021/127 1/2

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 30 septembre 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 16 novembre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **80 000,00 €** à la **Collectivité Territoriale de Martinique** pour la réalisation de l'opération suivante :

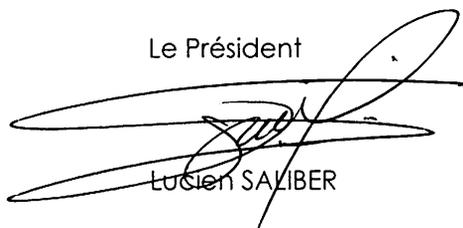
***Élaboration du Schéma Directeur de l'Irrigation sur le territoire de la Martinique***

- De rattacher cette subvention à la fiche action **2.B « Améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **40 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204 121 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **07 FEV. 2022**

Le Président



LUCIEN SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/128

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CAP NORD DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU AEP DE LA ZAE MANSARDE CATALOGNE

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 18 octobre 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 16 novembre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **42 000,00 € CAP NORD** pour la réalisation de l'opération suivante :

**Travaux de renforcement du réseau AEP de la ZAE Mansarde Catalogne**

- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux AEP »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **30 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204 142 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **07 FEV. 2022**

Le Président



**LUCIEN SALIBER**

Délib. CA 10-12-2021/128 2/2



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/129

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CAP NORD DANS LE CADRE DE PROGRAMME DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAU POTABLE

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 28 octobre 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 16 novembre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **321 600,00 € CAP NORD** pour la réalisation de l'opération suivante :

***Programme de travaux de réhabilitation de réseaux d'eau potable***

- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux AEP »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **30 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204 142 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

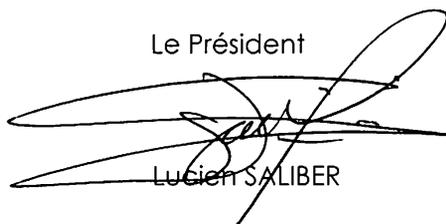
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

**07 FEV. 2022**

Le Président



  
LUCIEN SALIBER

Délib. CA 10-12-2021/129 2/2



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/130

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSAUPAMAR DANS LE CADRE DU PROJET  
« JADEN COMPOST »

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 17 septembre 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 16 novembre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés;

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **196,00 €** à l'**ASSAUPAMAR** pour la réalisation de l'opération suivante :

**Jaden Compost**

- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.C « Économiser l'eau et maîtriser les prélèvements »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **20 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65 74 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

07 FEV. 2022

Le Président



Lucien SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/131

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A BANAMART DANS LE CADRE DU PROJET D'INSTALLATION DE VANNES AUTOMATIQUES SUR LE PISE

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 16 novembre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **65 368,00 €** à **BANAMART** pour la réalisation de l'opération suivante :

***Installation de vannes automatiques sur le PISE***

- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.C « Économiser l'eau et maîtriser les prélèvements »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **40 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204 21 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

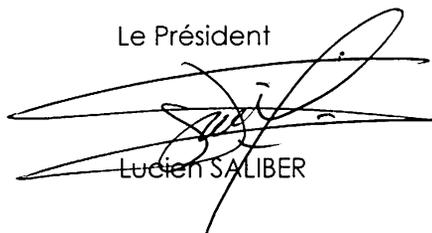
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

**07 FEV. 2022**

Le Président



  
LUCIEN SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/132

Date de publication : 18 FEV. 2022

**Objet : ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A CAP NORD DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DE LA STEP DU LORRAIN**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 01-10-2018/274 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2018 attribuant une subvention initiale d'un montant de 300 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 28-05-2021/067 du Conseil d'Administration du 28 mai 2021 prorogeant la durée de la convention n° 043-02-2019 de deux ans,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 15 novembre 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 16 novembre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'un complément de subvention d'un montant de **360 000,00 € CAP NORD** pour la réalisation de l'opération suivante :

***Reconstruction de la Station d'Épuration du Lorrain***

- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.A « Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **26,40 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204 142 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme



Fait à Fort-de-France, le

**07 FEV. 2022**

Le Président

Lucien SALIBÈR



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/133

Date de publication : 18 FEV. 2022

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CAP NORD DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DU LOGICIEL ANC**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 18 octobre 2021,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité du 16 novembre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **13 008,00 € CAP NORD** pour la réalisation de l'opération suivante :

**Acquisition du logiciel ANC**

- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.B « Mettre à niveau l'assainissement non-collectif et pérenniser son fonctionnement »** du **3<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention 2017- 2022**.
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **30 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 204 141 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **07 FEV. 2022**

Le Président



Lucien SALIBER

Délib. CA 10-12-2021/133 2/2



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/134

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 027-09-2018 PORTANT  
ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE DE LA  
MARTINIQUE : ÉTUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LA COMPETENCE  
GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2018/160 du Conseil d'Administration du 29 janvier 2018, attribuant une subvention initiale d'un montant de 80 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 17-12-2019/123 du Conseil d'Administration du 17 décembre 2019, prorogeant la durée de la convention n° 027-09-2018 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 14 octobre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°2 à la convention n° 027-09-2018**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 07 FEV. 2022



Le Président

Lucien SALIBER

Délib. CA 10-12-2021/134 2/2

L



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/135

Date de publication : 18 FEV. 2022

**Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 045-11-2017 PORTANT ATTRIBUTION A LA VILLE DE SAINTE-MARIE : REHABILITATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DES ÉTAGES**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

Délib. CA 10-12-2021/135 1/2

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-10-2017/087 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2017 attribuant une subvention initiale d'un montant de 95 100,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 20-09-2019/104 du Conseil d'Administration du 20 septembre 2019 prorogeant la durée de la convention n° 045-11-2019 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 27 octobre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°2 à la convention n° 045-11-2017**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **07 FFV. 2022**



Le Président

Lucien SALIBER

Délib. CA 10-12-2021/135 2/2



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/136

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 047-11-2017 PORTANT  
ATTRIBUTION A LA VILLE DE SAINTE-MARIE : REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX  
USEES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DES ÉTAGES

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-10-2017/090 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2017 attribuant une subvention initiale d'un montant de 32 400,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 20-09-2019/105 du Conseil d'Administration du 20 septembre 2019 prorogeant la durée de la convention n° 047-11-2019 d'un an,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 27 octobre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°2 à la convention n° 047-11-2017**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **07 FEV. 2022**



Le Président

*Lucien Saliber*  
LUCIEN SALIBER

Délib. CA 10-12-2021/136 2/2



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 VENDREDI DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/137

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 072-06-2019 PORTANT ATTRIBUTION A ODYSSEI : TRANSFERT DES EFFLUENTS DE LA STEU DE LONG PRE VERS CELLE DE GAIGNERON

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- VU le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- VU le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- VU l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

Délib. CA 10-12-2021/137 1/2

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 26-04-2019/051 du Conseil d'Administration du 26 avril 2019 attribuant une subvention initiale d'un montant de 480 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du 14 octobre 2021,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire de **deux ans**, à compter de la date de signature de **l'avenant n°1 à la convention n° 072-06-2019**, et ce afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **07 FEV. 2022**

Le Président  
  
LUCIEN SALIBER





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/138

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GREEN  
ATTITUDE : CAMPAGNE 2015 DE SENSIBILISATION ET D'INCITATION AU TRI DANS LE  
CADRE DU TOUR DES YOLES DE LA MARTINIQUE

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 118-15 du Conseil d'Administration du 27 novembre 2015 attribuant une subvention d'un montant de 6 473,00 €
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de **6 473,00 €** à **L'ASSOCIATION GREEN ATTITUDE** et la résiliation de toutes les conventions subséquentes.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 07 FEV. 2022



Le Président

LUCIEN SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/139

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE D'EAUX USEES DU QUARTIER DESERT – TRANCHE 2

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,

- **VU** la délibération n° CA 109-15 du Conseil d'Administration du 27 novembre 2015 attribuant une subvention d'un montant de 210 000,00 €
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 18-12-2017/116 prorogeant la durée de la convention n° 065-12-2015 de deux ans,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 08-10-2021/081 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de **210 000,00 €** à la **CAESM** et la résiliation de toutes les conventions subséquentes.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 07 FEV. 2022



Le Président

Lucien SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/140

Date de publication : 18 FEV. 2022

**Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'ETUDE RELATIF A L'EROSION DES SOLS ET TRANSFERTS SEDIMENTAIRES VERS LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE / PLAN D'ACTIONS POUR LA RIVIERE LEZARDE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE BRGM ET LA CACEM**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 23-04-2021/025 adoptant le programme d'actions du BRGM au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 23-04-2021/026 adoptant le financement du projet d'étude « Erosion des sols et transferts sédimentaires vers la Baie de FORT-DE-FRANCE / Plan d'actions pour la Rivière Lézarde » et arrêtant le montant maximal de la participation de l'ODE pour cette étude à hauteur de 85 493,00€ TTC,
- **Considérant** la nécessité de modifier le montant de la participation financière de l'ODE relativement à la TVA,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la modification du plan de financement du projet tel que présenté
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE pour cette étude à hauteur de 82 431,45€ HT soit **89 438,12 € TTC** pour un montant total projet de 173 143,00€ HT.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 07 FEV. 2022



Le Président

Lucien SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/141

Date de publication : 18 FEV. 2022

**Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'ETUDE RELATIF A L'EROSION DES SOLS ET TRANSFERTS SEDIMENTAIRES VERS LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE / PLAN D' ACTIONS POUR LA RIVIERE SALEE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE BRGM ET LA CAESM**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,

- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA 23-04-2021 / 025 adoptant le programme d'actions du BRGM au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 23-04-2021/027 financement du projet d'étude « Erosion des sols et transferts sédimentaires vers la Baie de FORT-DE-FRANCE / Plan d'actions pour la Rivière Salée » et arrêtant le montant maximal de la participation de l'ODE pour cette étude à hauteur de 66 693,00€ TTC,
- **Considérant** la nécessité de modifier le montant de la participation financière de l'ODE relativement à la TVA,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la modification du plan de financement du projet tel présenté
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE pour cette étude à hauteur de 64 575,45€ HT soit **70 064,36€ TTC** pour un montant total projet de 150 823,00€ HT.
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

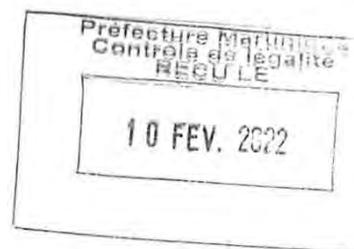
Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 07 FEV. 2022



Le Président

Lucien SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-12-2021/142

Date de publication : 18 FEV. 2022

**Objet : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LE BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION DU PROJET DE CO-FINANCEMENT DE LA THESE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES « L'EAU ENTRE LIENS ET RUPTURES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DANS LES CARAÏBES : LE CAS DE LA GESTION DE L'EAU EN MARTINIQUE »**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,

- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération N° CA 084-16 adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2021,
- **VU** la délibération n° CA 29-01-2021/003 adoptant le budget primitif de l'exercice 2021,
- **VU** la délibération n° CA n° CA 28-05-2021/055 adoptant le projet de thèse sciences humaines et sociales « l'eau entre liens et ruptures socio-environnementales dans les caraïbes : le cas de la gestion de l'eau en Martinique » et attribuant une subvention d'un montant de 39 712,00€ TTC à l'ENS/CNRS de Lyon pour un montant total projet de 109 136,00€ TTC.
- **Considérant** que le montant de la subvention reste inchangé,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la modification du bénéficiaire de la subvention dans le cadre du projet de co-financement de la thèse sciences humaines et sociales « l'eau entre liens et ruptures socio-environnementales dans les caraïbes : le cas de la gestion de l'eau en Martinique »
- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une convention financière de recherche avec l'Université Jean Moulin LYON III et attribuant une subvention ODE d'un montant de 39 712,00€ TTC dans le cadre du projet.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 07 FEV. 2022



Le Président

Lucien SALIBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/143

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : AGREMENT 2022 PROFESSIONNELS DU DFAP

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le Code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le Code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** le Code l'environnement, partie législative, titre 1<sup>er</sup> du livre II, les articles L. 213-13 alinéa l.c donnant possibilité aux offices de l'eau « la programmation et le financement d'actions et de travaux » et article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,

- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE 2016-2021,
  - Disposition II-A-18 : Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectifs (sur les zones à enjeux prioritaires),
  - Disposition II-A-19 : Créer un guichet unique de l'assainissement non collectif,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 du 30 novembre 2016 adoptant le 3ème Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 25 Juin 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° 18-12-2020/126 à N 18-12-2020/126-4 du CA de l'ODE adoptant le DFAP,
  
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

**Décident,**

- D'accorder l'agrément DFAP PRO à 7 entreprises, telles que présentées dans le tableau ci-annexé pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- De conditionner cet agrément à la réception des documents manquants ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 07 FEV. 2022



Le Président,

Lucien SALIBER

**Annexe** : Demande d'adhésion des professionnels

Professionnels	AVIS Comité Technique
NEOPHILIA	<b>Avis favorable</b> Agrément pour les filtres plantés sous réserve de la complétude de l'assurance décennale pour couvrir ce dispositif
Univers Plus	<b>Avis favorable</b> sous réserve de fourniture des renseignements manquants
EM BTP	<b>Avis favorable</b> sous réserve de la fourniture des renseignements manquants
Pluton Energie	<b>Avis favorable</b> sous réserve de la fourniture d'une assurance décennale mentionnant le type d'installations couvertes
ACE Energies	<b>Avis favorable</b> sous réserve de la fourniture d'une assurance décennale mentionnant le type d'installations couvertes
FACE	<b>Avis favorable</b> sous réserve de la fourniture d'une assurance décennale mentionnant le type d'installations couvertes
SMTPA	<b>Avis favorable</b> sous réserve de la fourniture d'une assurance décennale mentionnant le type d'installations couvertes



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11



Extrait n° CA 10-12-2021/144

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : ADOPTION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES DE L'ODE MARTINIQUE

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment les articles 33, 87 et 88,
- **VU** la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
- **VU** l'avis favorable du comité technique en date du 19 novembre 2021,

- **Considérant** qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agent promuvable (remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade,
- **Considérant** que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie de l'avancement de grade,
- **Considérant** que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement,
- **Considérant** que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **Article 1** : de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
CATEGORIE	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIO EN %
A	Attaché	Attaché principal	50
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100
C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100

FILIERE TECHNIQUE			
CATEGORIE	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIO EN %
A	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	50
B	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	50
B	Technicien	Technicien principal de 2ème classe	50
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100

FILIERE ANIMATION			
CATEGORIE	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	RATIO EN %
C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France,

07 FEV. 2022

Le Président



  
Lucien SALBER



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Présidence : Lucien SALIBER

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2021

Nombre de membres en exercice ayant voix délibérative : 19

Nombre de membres au début de la séance : 11

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 11

Extrait n° CA 10-12-2021/145

Date de publication : 18 FEV. 2022

Objet : VOTE DE L'ENVELOPPE CIA 2021 DE L'ODE MARTINIQUE

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS** : Lucien SALIBER, Daniel MARIE-SAINTE, Lydia BEAULIEU, Christian PALIN (Mandataire : Arnaud RENE-CORAIL), Arnaud RENE-CORAIL, Sophie BOUYER – DAAF (Mandataire : Christophe GROS), Jérôme VIGUIER - ARS (Mandataire : Magali JULIEN), Jean-Michel MAURIN - DEAL (Mandataire : Stéphanie DEPOORTER), Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON

**ÉTAIENT EXCUSES** : Marcellin NADEAU, Jean-Baptiste ROTSEN, Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Guillaume VISCARDI

**ÉTAIENT ABSENTS** : David DINAL, Olivier MARIE-REINE, Eric BELLEMARE, Arlette VIRASSAMY

- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- **VU** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative au dialogue social,
- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment les articles 33, 87 et 88,
- **VU** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- **VU** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- **VU** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- **VU** le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
- **VU** la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- **VU** les arrêtés d'application aux corps de la Fonction Publique d'Etat
- **VU** les délibérations CA13-11-2018/283 et CA 02-06-2020/026 relatives à la mise en place du RIFSEEP à l'ODE
- **VU** la délibération CA03-12-2020/076 relative à la validation des critères d'attribution du CIA et à la mise en œuvre de cette prime à l'ODE
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- **Article 1** : d'adopter une enveloppe budgétaire globale affectée au CIA de l'année 2021 à hauteur de 30.000,00 euros.

Cette dernière est établie sur la base suivante :

- 30% des plafonds CIA délibérés pour les groupes fonctions de catégorie A
- 40% des plafonds CIA délibérés pour les groupes fonctions de catégorie B
- 55% des plafonds CIA délibérés pour les groupes fonctions de catégorie C

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France,

07 FEV. 2022

Le Président



Lucien SALIBER